

A St Saturnin, le 18 août 2021



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon

A l'attention de Adel BOULMELH
Service de gestion du parc immobilier
Direction de l'immobilier et des services généraux
19-1113 - 31 rue Croix des petits champs –
75049 Paris Cedex 01

Objet : Raccordement au réseau intercommunal

Affaire suivie par Pierre Guittard (pierre.guittard@smvva.fr)

Monsieur,

En réponse à votre demande formulée par mail, je vous confirme que les eaux assimilées domestique de votre projet "Refondation" sont bien raccordables au réseau intercommunal du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

Nous devons définir ensemble les modalités de vos déversements afin d'assurer la continuité du service public et ne pas engendrer de déversement dû au surcroît de débit.

Ainsi le point de rejet et les équipements en découlant devront être vu avant votre raccordement. Une convention de rejet statuera des obligations techniques et sera convenu ensemble très prochainement.

En espérant avoir répondu à votre demande et vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Président du SMVVA